

Brochure n° 3167

**Convention collective nationale**

IDCC : 2257. – **CASINOS**  
**(6<sup>e</sup> édition. – Janvier 2005)**

ADHÉSION PAR LETTRE DU 7 AVRIL 2006  
DE LA FÉDÉRATION NATIONALE CFTC DES SYNDICATS DE L'ALI-  
MENTAIRE, DU SPECTACLE ET DES PRESTATIONS DE SERVICES, SECTION  
CASINO, À LA CONVENTION COLLECTIVE NATIONALE DES CASINOS

NOR : *ASET0650512M*  
IDCC : 2257

Franconville, le 7 avril 2006.

*La CFTC La vie à défendre, 14, rue du 19-Mars-1962,  
95130 Franconville, à la direction départementale du travail,  
de l'emploi et de la formation professionnelle, conventions et  
accords collectifs, 210, quai de Jemmapes, 75462 Paris  
Cedex 10.*

Messieurs,

Par la présente, nous vous informons que la fédération nationale CFTC des syndicats de l'alimentaire, du spectacle et des prestations de service, section casino, 197, rue Faubourg-Saint-Martin, 75010 Paris, vient d'adhérer à partir du 7 avril 2006 à la convention collective des casinos signée le 29 mars 2002 (étendue par arrêté du 2 avril 2003).

*Le délégué syndical.*